Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260911-DE_86-DE

**Commune de LANGOUET**

**Département : ILLE ET VILAINE**
**Arrondissement : RENNES**
**Canton : MELESSE**

***Délibération N°86***

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2026.

**Présents** : DUBOIS Jean-Luc, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan, RUEL David.
**Absents excusés** : FLAUX Florence a donné pouvoir à DUBOIS Jean-Luc, BAUDÉ Marie a donné pouvoir à DETOC Annie, COMMUNIER Myriam a donné pouvoir à DUPERRON-ANNEIX Nicole.

**Secrétaire de séance** : MÉAR Jean-Pierre

**OBJET : FINANCES : Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Langouët (sur 7 pièces différentes, sur 3 débiteurs distincts, de 2022 à 2025). Le processus de poursuites s'est avéré infructueux ou la dette était trop minime.
Les sommes sont de 159 € (admission en non valeurs)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, ***à l'unanimité*** :

- D'approuver :
  - L'admission en non-valeur pour un montant total de 159 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressées par le comptable public, par la liste n° 8161230031
- D'inscrire :
  - La créance de 159 € au compte budgétaire 6541 (créances admises en non valeurs).
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

Certifié exécutoire
Affiché le 18 septembre 2026
Le Maire,
DUBOIS Jean-Luc.